

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à
la délibération : 10

POUVOIRS 1

Delibération 01247.2021.12.75

Date de la convocation : 10.12.2021

Date d'affichage : 20.12.2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 16 décembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 15

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Présents : S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD, JF JOLY, MC
COUTURIER, P.ECAILLE, M. VUILLERMOZ, C.GROSGURIN,
J.GRANDCLEMENT

Excusé : E. LEE qui a donné pouvoir à JF JOLY

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°3.2021 OBJET : DELIBERATIONS GESTION DES BIENS

ii). Aux Septfontaines, la parcelle B 1753 (garage et abri en bois)

Vu la délibération n° 01247.2021.11.62 du 24 novembre 2021 annonçant l'intention de la commune de vendre la parcelle B 1753 au requérant, Ludovic ROCCHIA, propriétaire du bâtiment mitoyen, pour 7 000 €,

Vu l'information donnée à l'intéressé, qui avait demandé à l'acheter pour 4 000 €,

Vu le mail de réponse de celui-ci, en date du 6 décembre 2021, qui accepte le prix de 7 000 €,

Vu l'absence d'autres demandes,

Vu l'inutilité du bien pour la commune et l'intérêt pour une commune d'avoir une gestion patrimoniale active,


Vu qu'il est logique, compte-tenu de la faible taille de ce local et de ses fortes contraintes urbanistiques, de le vendre au propriétaire de la maison mitoyenne,

Vu l'évaluation effectuée par le Domaine en date du 15 avril 2021, soit 7 000 € avec une marge d'appréciation de + ou - 20 %,

Entendu l'exposé du maire,

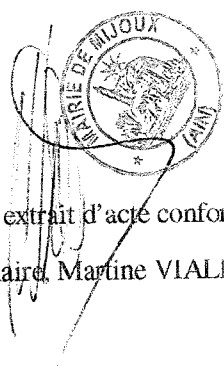
Après délibération, les membres du conseil municipal présents décident, à l'unanimité

- **De vendre la parcelle B 1753 située aux Septfontaines au demandeur, Ludovic ROCCHIA, propriétaire du bien mitoyen, au prix du 7 000 €,**
- **De mandater Mme le maire pour tout acte nécessaire à cette fin.**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 
ID : 001-210102471-20211223-0124720211275-DE

[Faint, illegible text]

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.



Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET

Signé par : Martine VIALLET
Date : 23/12/2021
Qualité : Maire